

Modalités de remboursement des droits d'inscription



Un étudiant peut demander le remboursement de ses droits d'inscription à un diplôme national dans les cas suivants :

- S'il bénéficie d'une exonération, c'est-à-dire d'une dispense de paiement des droits de scolarité. L'exonération peut être de plein droit (Boursiers, pupilles de la nation...) ou accordée à titre individuel par le Président de l'Université, sur avis de la Commission d'exonération des droits.
- S'il annule son inscription à l'Université Bordeaux Montaigne et demande le remboursement des droits afférents (voir modalités).

Étudiants boursiers

Les étudiants boursiers peuvent demander le remboursement de leurs droits de scolarité **dans un délai d'un mois à compter de la réception de l'attribution définitive** de bourse, et **au plus tard le 15 février** de l'année universitaire en cours.

Remboursement suite à une annulation

Selon le motif de la demande (voir ci-dessous), les demandes sont à effectuer avant **la date de début des cours** ou le **15 novembre**.

MOTIFS DE LA DEMANDE	DEMANDES EFFECTUÉES JUSQU'AU 15/11 ⁽²⁾ ACCORD AVEC REMBOURSEMENT	PIECES JUSTIFIQUES A JOINDRE A LA DEMANDE
TRANSFERT VERS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS, INSCRIPTION DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT (BTS...)	X	Certificat d'inscription dans un autre établissement
RAISONS PROFESSIONNELLES	X	Contrat de travail
RÉUSSITE A UN CONCOURS (date de réussite postérieure à la date d'inscription)	X	Notification de réussite au concours
RAISONS MÉDICALES	X	Certificat médical, maladie, hospitalisation
INSCRIPTION POLE EMPLOI, RSA, MISSION LOCALE...(incompatibilité avec le statut étudiant)	X	Justificatif d'inscription au Pole Emploi
CONVENANCES PERSONNELLES	Remboursement si demande <u>avant</u> le début des cours	Lettre motivée + toute pièce justificative à joindre à la demande
DIFFICULTÉS PERSONNELLES AVÉRÉES	<i>Sous réserve des justificatifs</i>	
ABANDON FAD AVEC ANNULATION DE L'INSCRIPTION AFFÉRENTE	Remboursement si demande <u>avant</u> le début des cours	
ÉTUDIANT INTERNATIONAL CONTRAINT DE REJOINDRE SON PAYS D'ORIGINE	X	Justificatif de renouvellement de séjour/visa
ABANDON COURS DU SOIR ET/OU CERTIFICATION (Cas d'incompatibilité emploi du temps)	<i>Sous réserve des justificatifs</i>	Lettre motivée + justificatif de l'emploi du temps
Doctorat en cotutelle	<i>Sous réserve des justificatifs</i>	Certificat d'inscription à l'université partenaire

Droits d'inscription non remboursables :



* inscription à un diplôme d'université (DU)

- * inscription à double cursus (hors AJAC)
- * inscription en qualité d'auditeurs libres
- * inscription en formation à distance

Les droits facultatifs et complémentaires ne sont pas remboursables.

COMMENT ?

- 1- Téléchargez** les formulaires d'annulation et/ou remboursement sur l'[Espace étudiant](#).
- 2-** Complétez et le renvoyez à la Direction de la Scolarité, accompagné de toutes les pièces justificatives nécessaires par **la plateforme d'assistance SOS-Inscription Administrative**. (Pour les doctorants, l'imprimé est à retourner par courrier à l'École Doctorale Montagne Humanités. Pour l'IUT et l'antenne d'Agen, le formulaire est à renvoyer par courrier à la scolarité).
- 3-** Patientez environ 2 mois pendant les inscriptions puis environ 1 mois le temps de contrôler et mettre en paiement le remboursement.
- 4-** Vous serez informé de la clôture de votre demande.